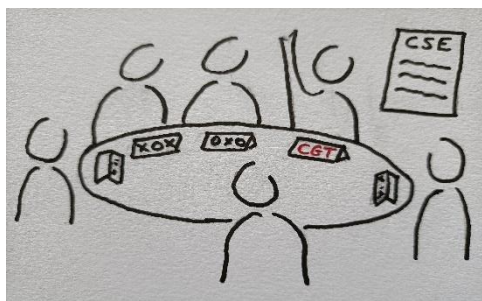


CSE

Vos élus au CSE



Philippe Baguet (Toulouse), Olivier Boutry (Marseille), Amal Delhopital (Caen), Aytekin Erdali (Marseille), Guilhem Rambal (Biot), Djodie Raye (Montreuil), Lucie Rolland (Montreuil) et Amel Temem (Biot)

Représentante syndicale CGT au CSE : Laïla Blandel (Valbonne)

Ils sont à votre disposition pour toute interrogation.

A noter que les comptes-rendus des CSE, CRT et CSST sont sous Canopée : [ici](#).

Plénière CSE

CSE du 29 janvier

Le compte-rendu CGT disponible [ici](#)

A l'ordre du jour du CSE du 26 février

- **Avis sur le projet de création d'une direction des finances et des statistiques**
 - Résultat du vote : défavorable à la majorité.
- **Information/consultation sur l'intégration de la direction des offres particulières à la direction des usagers**
 - La DOP semble être associée aux réflexions
 - Une réunion plus spécifique au département Entreprise et association est prévue le 9 mars
 - A noter : le déménagement des agents de la DOP du WI vers Gaumont est envisagé
- **Information sur la procédure en matière de violences conjugales**
 - Déploiement d'un plan d'action pour accompagner les salariées victime de violences conjugales ou intra-familiales



- **Information sur la situation trimestrielle de l'emploi (4ème trimestre 2025)**
 - A fin 2025, l'Acoss compte 2261 salariés et 28 gardiens. On note donc une stabilité de l'effectif.
- **Information sur le bilan de la politique salariale – Bilan GVT**
 - Chaque non-bénéficiaire peut faire une demande écrite à son responsable hiérarchique pour obtenir la justification de sa stagnation.
- **Information sur l'index égalité femmes/hommes**
 - Selon la direction, l'index est de 98 points pour l'exercice 2025
 - Malgré ces chiffres, la rémunération reste plus favorable aux hommes par rapport aux femmes.

Commission des
Relations de Travail

Prochaine CRT le 19 mars

N'hésitez pas à poser vos questions via vos représentants de proximité, vos élus CGT à la CRT (Aytekin ERDALI et Guilhem RAMBAL) ou notre boîte syndicale (cgt.syndicat@acoss.fr).

CSSCT

Inspection du site de Toulouse les 17 et 18 février :

Conclusion des membres de la commission :

« La C2SCT est parfaitement consciente de la situation engendrée par la mise en œuvre d'un chantier qui se déroulera sur une période d'environ 12 mois et des difficultés de gestions technique et des affectations provisoires des surfaces. Pour autant, il est indispensable de ne pas générer de situations pouvant être des situations dangereuses au sens de l'évaluation des risques professionnels. A ce sujet, il convient que la direction du site en collaboration avec les services nationaux intègre au DUERP site l'évolution des conditions de travail ayant pour conséquences des nouvelles situations de risques.

Enfin, les demandes de la C2SCT relatives aux contrôles réglementaires ; électriques, aération doivent être réalisés sans délais, nous estimons que ces situations sont des risques avérés et immédiats. »

Prochain CSSCT le 24 mars

Vous pouvez contacter vos représentantes CGT à la CSSCT : Amal DELHOPITAL et Lucie ROLLAND.



Conseil d'Administration :

Le 29 janvier : fin de la mandature actuelle

Le Conseil d'Administration a été renouvelé et les différentes organisations syndicales et patronales ont fait connaître leurs représentants.

Leur nomination est parue au Journal officiel

La liste : [ici](#)

Le 20 février, élections des présidents et vice-présidents

Ont été élus à l'unanimité :

M Marc Poisson, délégation Medef, président

M Denis Guvenatam, délégation CGT, vice-président.

Le conseil suivant se tiendra le 29 février

Du fait du changement de la composition des représentants du personnel promulguée par décret, ceux-ci seront élus en mai prochain.

Attention, vous serez appelés à voter.

Nous y reviendrons prochainement.

La répartition au sein des collèges change, il y aura maintenant deux représentants pour les cadres et un pour les employés sur le changement intervenu par décret du Conseil des Ministres disponible [ici](#).

Les brèves de la machine à café



Accord GEPPMM en cours de négociation



CGT - ACOSS : LE P'TIT JOURNAL DES NÉGOS



24 février : 3ème réunion de négociation sur la « GEPPMM »

La GEPPMM c'est quoi ? La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels, et sur la Mixité des Métiers.

Les thèmes présents dans cet accord :

Article 2. Le dispositif de gestion des emplois et des parcours professionnels :

L'analyse de la cartographie des emplois sert de base pour identifier les « aires de mobilité » des différents emplois en fonction de leur typologie.

Concernant les « aires de mobilité » la CGT revendique une extension de l'expérimentation actuelle (3 aires actuellement à la DSI et 6 agents concernés) et une communication plus large auprès des salariés.

La CGT a revendiqué une plus grande anticipation et implication de l'employabilité des salariés car l'employeur a la visibilité des besoins.

La CGT a demandé une plus grande implication des services RH sur les besoins de formations en prenant contact avec chaque salarié avant février de l'année N+1.

Article 3. Les mesures d'accompagnement associées au dispositif GEPPMM :

Afin d'accompagner « des aires de mobilités » la CGT a demandé une généralisation des 3 aires actuelles, ainsi que son élargissement.

La CGT a insisté auprès de la direction sur les stages en immersions dans un URSSAF, indispensable pour tous les salariés d'un point de vue pédagogique et de la compréhension de leur métier.

Sur le sujet de La transmission des savoirs, des compétences et de la valorisation des contributions pour les métiers « menacés, sensibles ou critiques », la CGT a demandé d'être plus précis et concret.

La CGT a demandé l'instauration d'une prime d'un demi-mois de salaire dans le cadre d'une mobilité fonctionnelle due à une réorganisation interne et une prime d'un mois de salaire dans le cas où cette

réorganisation implique un changement de famille professionnelle.

Article 4. Les grandes orientations de la formation professionnelle et le développement des compétences :

Les dispositifs légaux sont cités dans cet article sans « coup de pouce » de la part de l'employeur : CPF (Compte Professionnel de Formation), PTP (Projet de Transition Professionnelle), VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience), Bilan de compétences, BPI (Bilan Professionnel Interne) et le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle).

Article 5. Les perspectives de recours aux différents contrats de travail :

Suite à la demande de la CGT de déposer les stages sur le site internet « La sécu recrute », la direction indique que ce n'est pas le cas actuellement et qu'ils ont plus de demandes que de stages disponibles.

Ceci est différent par rapport à la situation des alternants.

Article 6. Partage de la démarche GEPPMM :

Voici un exemple de la communication effectuée par la direction sur le sujet :

- Le support de présentation [ici](#)
- La visio associée [ici](#)
- Le schéma de la cartographie [ici](#)
- La cartographie des emplois à l'Acoss disponible [ici](#)

La dernière réunion est prévue le mardi 17 mars.

Notre mail : cgt.syndicat@acoss.fr



cgt.syndicat@acoss.fr

Exemple

- Le support de présentation [ici](#)
- La visio associée [ici](#)
- Le schéma de la cartographie [ici](#)
- La cartographie des emplois à l'Acoss disponible [ici](#)



cgt.syndicat@acoss.fr

A suivre !

Le 24 février 2026

Revalorisations au 1^{er} janvier 2026

1. L'indemnité forfaitaire de télétravail au 1er janvier 2026 :

- 3,24 € par jour télétravaillé (soit moins que 2025 : 3,25 € !)

2. Indemnité forfaitaire de frais de repas

En application de l'article 2.1 du protocole d'accord du 23 juillet 2015, et compte tenu de l'évolution constatée de l'indice Insee « Restauration et cafés », le montant de l'indemnité forfaitaire de frais de repas est porté à 30,11 €.

3. Limite de remboursement des frais de découcher

En application de l'article 2.2 du protocole d'accord du 23 juillet 2015, et compte tenu de l'évolution constatée de l'indice Insee « Hôtellerie y compris pension », les limites de remboursement de frais de découcher sont portées à :

- 156,04 € par nuitée pour un découcher en zone 1 (Paris intra-muros) ;
- 141,86 € par nuitée pour un découcher en zone 2 (Départements d'outre-mer et départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) ;
- 120,58 € par nuitée pour un découcher en zone 3 (destination autre que les départements correspondant aux zones 1 et 2).

Par ailleurs, le texte prévoit qu'en l'absence de présentation par le salarié de pièces justificatives, le remboursement s'effectue sur une base forfaitaire, dont le montant correspond au double de celui de l'indemnité forfaitaire de frais de repas. Cette indemnité est donc portée à 60,22 €.

4. Indemnités kilométriques – véhicule automobile

En application de l'article 7 du protocole d'accord du 23 juillet 2015, et compte tenu de l'évolution constatée des indices Insee « Carburant » et « Entretien de véhicule personnel », les montants des indemnités kilométriques remboursées aux salariés autorisés à faire usage de leur véhicule automobile personnel pour les besoins du service sont portés à :

Jusqu'à 10 000 km:

- 0,75 euro/km (Véhicule automobile de 5 CV fiscaux et moins)
- 0,88 euro/km (Véhicule automobile de 6 CV fiscaux et plus)

Au-delà de 10 000 km:

- 0,53 euro/km (Véhicule automobile de 5 CV fiscaux et moins)
- 0,77 euro/km (Véhicule automobile de 6 CV fiscaux et plus)

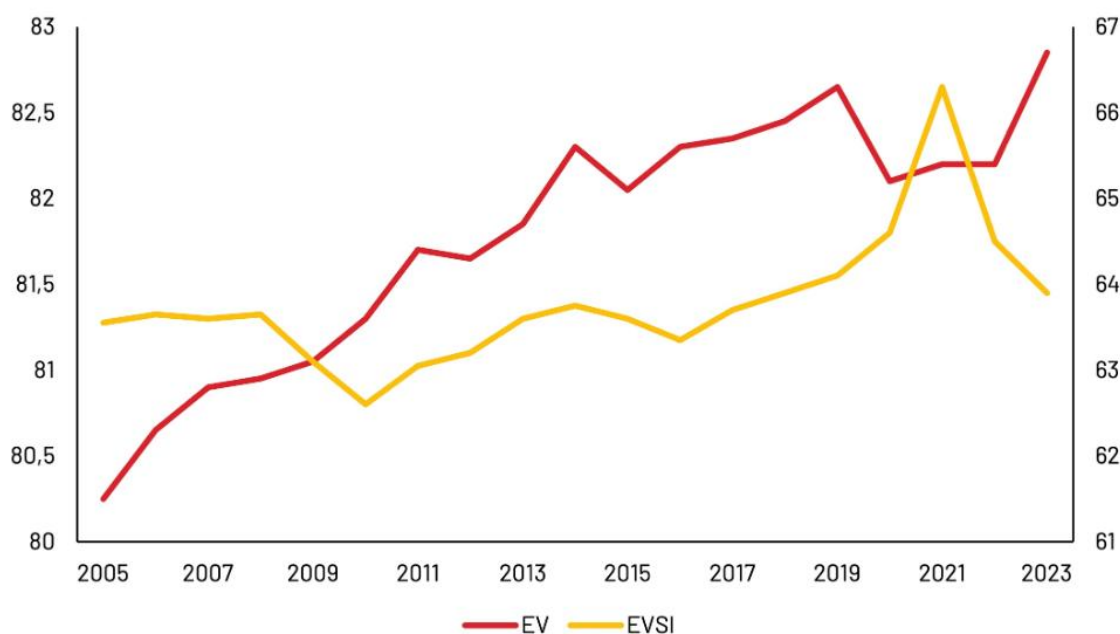


5. Indemnité kilométriques – véhicules à deux roues

En application de l'article 8 du protocole d'accord du 23 juillet 2015, et compte tenu de l'évolution constatée des indices Insee « Carburant » et « Entretien de véhicule personnel », les montants des indemnités kilométriques remboursées aux salariés autorisés à faire usage de leur véhicule à deux roues personnel pour les besoins du service sont portées à :

- motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm³) : 0,31 euro par km parcouru
- vélomoteur (cylindrée de 50 à 125 cm³) : 0,25 euro par km parcouru
- cyclomoteur (cylindrée inférieure à 50 cm³) : 0,20 euro par km parcouru

Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité à la naissance



Source : Insee, statistiques d'état civil et données issues de l'enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

L'allongement de l'espérance de vie (EV) est souvent utilisé comme prétexte pour repousser l'âge de départ en retraite.

Pourtant, l'indicateur essentiel à considérer est l'espérance de vie sans incapacité (EVS) : vivre plus longtemps n'a de sens que si ces années supplémentaires se déroulent dans de bonnes conditions.

Ces données montrent que l'EVS n'augmente quasiment pas (0,4 ans en vingt ans) quand l'EV augmente de 2,5 années dans le même temps.

Avec les réformes mises en place, la durée moyenne passée à la retraite a déjà diminué : pour la génération née en 1955, elle est inférieure d'un an par rapport à celle de la génération 1950. Ce recul social est inacceptable.



Il s'agit bien ici d'une moyenne. Dans le détail, l'EVSI est de 64,2 ans pour les femmes et de 63,6 ans pour les hommes.

L'impact des conditions de travail est aussi déterminant : l'EV et l'EVSI à 60 ou 65 ans varie fortement selon la profession exercée. Les ouvriers et employés, soumis à des conditions de travail plus éprouvantes, ont une EV et un EVSI bien plus faible que les cadres.

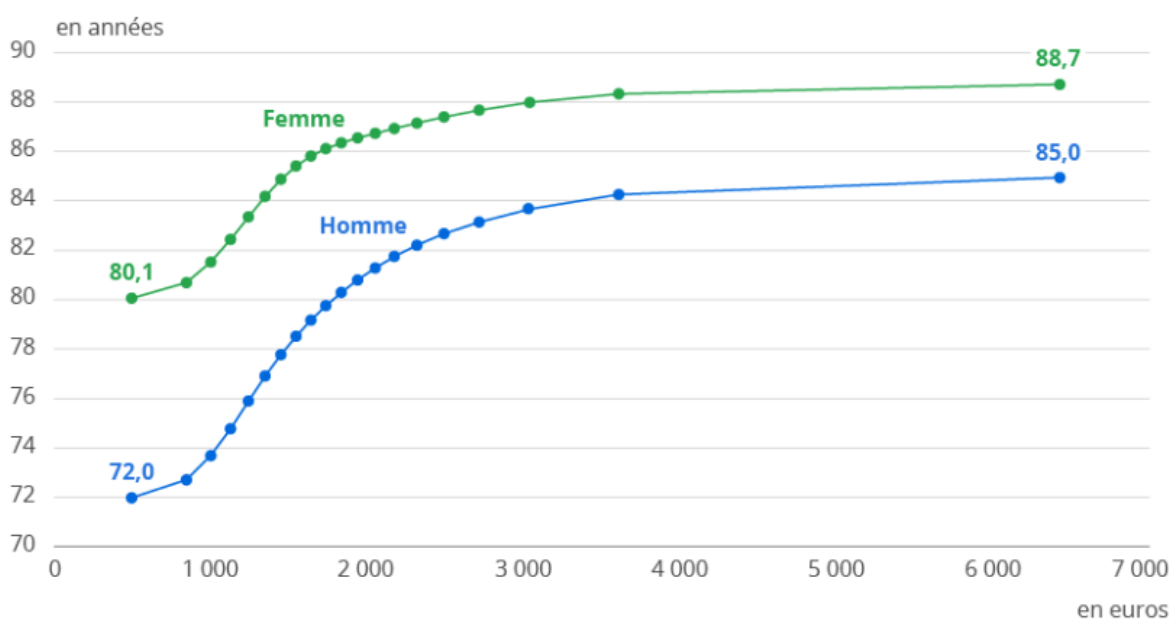


Déjà aujourd'hui, de nombreux travailleurs partent en retraite en mauvaise santé, épuisés par la pénibilité de leur métier et l'usure provoquée par l'allongement des carrières.

Revendiquer le partage du temps de travail et la retraite à 60 ans, c'est aussi revendiquer le droit à profiter pleinement de nos années à la retraite en bonne santé.

De 2012-2016 à 2020-2024, l'écart d'espérance de vie entre les personnes modestes et aisées s'est accru. (Source INSEE)

Figure 1 – Espérance de vie à la naissance selon le sexe et le niveau de vie mensuel



Note : En abscisse, chaque point correspond à la moyenne des niveaux de vie mensuels d'un vingtième de la population, comprenant donc 5 % de la population.

Plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée. Sur la période 2020-2024, l'écart d'espérance de vie à la naissance entre les 5 % les plus modestes et les 5 % les plus aisés est de 9 ans chez les femmes et de 13 ans chez les hommes. Les femmes parmi les 5 % les plus aisées vivent en moyenne 17 ans de plus que les hommes parmi les 5 % les plus modestes.



À 50 ans, le risque de décès dans l'année des hommes est 7 fois plus grand chez les plus modestes que chez les plus aisés. Chez les femmes, ce rapport de risque est de 6 à 55 ans, âge où il atteint son maximum.

L'espérance de vie augmente de moins en moins rapidement avec le niveau de vie : aux alentours de 1 200 € par mois, 100 € de niveau de vie supplémentaires sont associés à 0,8 an en plus d'espérance de vie chez les femmes et 1,0 an chez les hommes ; le gain n'est plus que de 0,1 an et 0,2 an autour de 3 000 € par mois.



Entre les périodes 2012-2016 et 2020-2024, l'écart d'espérance de vie entre les personnes modestes et aisées s'accroît. L'espérance de vie des 25 % les plus modestes diminue, sauf pour les 5 % aux plus faibles niveaux de vie ; dans le même temps, celle des personnes plus aisées progresse.

À sexe, âge et niveau de vie donnés, on vit le plus longtemps dans les Pays de la Loire et en Occitanie, et le moins longtemps dans les Hauts-de-France.

Sanctions américaines contre des juges de la Cour Pénale Internationale (CPI)



L'administration américaine a décidé de 11 juges de la CPI du fait de décisions que le président des Etats-Unis n'a pas apprécié. La crainte de ces juges est que cela décourage d'autres juges de rendre des décisions sans pression.

L'annonce a provoqué une condamnation immédiate de la Cour (qui siège à La Haye) qui dénonce une *"atteinte flagrante à son indépendance"*.

En effet, au-delà de l'interdiction pour ces juges et leur famille de voyager aux Etats-Unis, leur vie s'est subitement compliquée.

En effet, du jour au lendemain, ces hommes et femmes ont perdu l'accès à la majeure partie de leurs moyens de paiement et numériques, du fait de l'immense domination américaine dans ces domaines... Ces sanctions sont très graves, car ce sont des sanctions économiques qui ont des conséquences directes sur la vie quotidienne des personnes visées. Celles-ci perdent immédiatement tout accès à leurs cartes de crédit.

Toutes les cartes sont annulées, quel que soit le pays de délivrance. Cela entraîne des répercussions sur les dépenses, même les plus simples, comme les commandes Uber ou les réservations de chambres d'hôtel. On peut accéder à certains services bancaires, mais de façon limitée.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre plus large de l'extraterritorialité du droit américain, un concept juridique permettant aux États-Unis d'appliquer leurs lois au-delà de leur territoire national.



Rapport Oxfam France 2026 sur les inégalités

Dans le nouveau rapport publié par Oxfam fin janvier à l'occasion de l'ouverture du Forum économique mondial 2026 à Davos, il est montré que la fortune des milliardaires a bondi de plus de 16 % en 2025, soit trois fois plus vite que la moyenne des cinq années précédentes, pour atteindre 18 300 milliards de dollars, son plus haut niveau historique.

Et ce, alors même qu'une personne sur quatre n'a souvent pas de quoi manger à sa faim et que près de la moitié de la population mondiale vit dans la pauvreté.

Dans le monde :

- En 2025, la fortune des milliardaires a augmenté 3 fois plus vite que pendant les 5 années précédentes. Cette augmentation équivaut à la richesse totale de la moitié la plus pauvre de l'humanité.
- La barre des 3 000 milliardaires a été franchie pour la première fois en 2025.
- La fortune des milliardaires a augmenté de 81 % depuis 2020. Elle a atteint en 2025 son plus haut niveau historique : 18 300 milliards de dollars cumulés.
- Les milliardaires ont 4 000 fois plus de chances d'occuper un poste politique que les citoyen·nes ordinaires.



En France :

- Les 53 milliardaires français sont désormais plus riches que plus de 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population.
- En 24 minutes en moyenne, un milliardaire gagne l'équivalent du revenu annuel moyen d'un Français, soit 42 438 euros.
- Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017, la fortune des milliardaires français a doublé. Ce gain de plus de 220 milliards d'euros, concentré sur à peine 32 personnes, équivaut au financement de plus de 10 000 postes d'enseignants pendant près de 400 ans.

64^e Anniversaire du massacre du Metro Charonne

Le 7 février 1962, les organisations syndicales CGT, CFTC, UNEF, SGEN-CFTC, FEN et les partis politiques PCF et PSU appellent à manifester à Paris dès le 8 février, pour la paix en Algérie et en réponse aux attentats à l'explosif commis le jour même par l'Organisation de l'armée secrète (OAS).





Le préfet de police, Maurice Papon – qui avait organisé le massacre du 17 octobre 1961 contre les manifestants indépendantistes algériens (plusieurs centaines de morts) – interdit le rassemblement.

La manifestation ayant quand même lieu, il encourage la police à charger le défilé. L'intervention policière est

d'une extrême violence et coûte la vie à neuf manifestants à la station de métro Charonne, tous membres de la CGT et, pour huit d'entre eux, membres du PCF. Plus de 250 manifestants sont blessés.

Le 12 février 1962, le Premier ministre Michel Debré affirme dans les locaux de la police parisienne, « le témoignage de sa confiance et de son admiration ». Il adressera par la suite à Maurice Papon (le 13 avril 1962) un courrier dans lequel il rendra « *un particulier hommage à [ses] qualités de chef et d'organisateur, ainsi qu'à la façon dont [il a] su exécuter une mission souvent délicate et difficile* ».

Le 13 février, une foule immense accompagne les dépouilles jusqu'au Père-Lachaise. Les victimes sont : Jean-Pierre Bernard, 30 ans, dessinateur aux PTT ; Fanny Dewerpe, 31 ans, secrétaire ; Daniel Féry, 15 ans, apprenti ; Anne-Claude Godeau, 24 ans, employée aux Chèques postaux ; Hippolyte Pina, 58 ans, maçon ; Édouard Lemarchand, 40 ans, employé de presse ; Suzanne Martorell, 36 ans, employée à L'Humanité ; Raymond Wintgens, 44 ans, typographe. Maurice Pochard, employé de bureau, 48 ans, décédera le 20 avril 1962 de ses blessures.

Dans le période que nous vivons avec la montée de l'extrême droite, il est important de ne pas oublier, de lutter contre l'amnésie collective.



8 Mars – journée internationale des femmes



Le 8 mars 2026, mobilisez-vous aux côtés des femmes du monde entier pour exiger l'égalité des droits, ainsi qu'une justice équitable pour les faire respecter, les exercer et en jouir.

Alors que nous entrons dans le deuxième quart du XXI^e siècle, aucune nation n'a encore comblé les disparités juridiques entre les hommes et les femmes. En ce moment même, en 2026, les femmes ne bénéficient que de 64 pour cent des droits juridiques dont jouissent les hommes à l'échelle mondiale. Dans des domaines fondamentaux de la vie, notamment le travail, l'argent, la sécurité, la famille, la propriété, la mobilité et la retraite, la loi désavantage systématiquement les femmes. Des normes

sociales préjudiciables aux lois discriminatoires, les femmes et les filles continuent de se heurter à des obstacles tenaces, voire à une résistance, qui entravent leur accès à une justice équitable. Si les progrès se poursuivent au rythme actuel, il faudra 286 ans pour combler les disparités en termes de protection juridique. Ce n'est pas seulement un délai, c'est une capitulation.

Sans systèmes de justice efficaces pour les femmes, les droits deviennent une promesse qui ne se concrétise jamais.

La Journée internationale des femmes 2026, sous le thème « Droits. Justice. Action. Pour TOUTES les femmes et les filles », est l'occasion de renforcer notre détermination collective. Quel que soit le degré d'enracinement du sexisme ou le niveau de découragement engendré par la politique, nous refusons de battre en retraite et de renoncer à notre mission. Au contraire, nous luttons ensemble pour les droits et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

Cette année, la Journée internationale des femmes 2026 lance un appel à l'action pour démanteler les obstacles structurels à une justice équitable, comme les lois discriminatoires, les protections juridiques insuffisantes et les pratiques et normes sociales néfastes qui érodent les droits des femmes et des filles.

« Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi ».
(Déclaration universelle des droits de l'homme, Article 7)





Autres fêtes dédiées à des femmes :

- Journée Internationale de la Fille : Célébrée le 11 octobre, cette journée met l'accent sur l'autonomisation des filles et l'égalité des sexes dans le monde.
- Journée Mondiale de la Femme Rurale : Observée le 15 octobre, cette journée célèbre le rôle vital des femmes rurales dans le développement socio-économique.
- Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : Le 25 novembre marque cette journée, soulignant la nécessité de lutter contre la violence basée sur le genre.
- Journée Internationale des Femmes de Science : Célébrée le 11 février, elle rend hommage aux femmes scientifiques du monde entier, encourageant ainsi plus de femmes à embrasser des carrières scientifiques.
- Journée Internationale de la Femme dans les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : Observée le 25 avril, cette journée met en avant le rôle des femmes dans le domaine des TIC et encourage leur participation dans ce secteur.



Fin du traité New Start



L'expiration, le 5 février 2026, du traité New Start conclu entre les États-Unis et la Russie en 2010 marque la fin des grands accords bilatéraux de désarmement nucléaire.

New Start prévoyait que chaque pays se limite à 700 lanceurs ou vecteurs déployés, c'est à dire des missiles balistiques dans des silos ou des sous-marins, ou encore des bombardiers stratégiques, et 1 550 ogives déployées, donc immédiatement utilisables. Cela est déjà suffisant pour détruire plusieurs fois l'adversaire et même la planète. Chacun des deux pays en a d'autres en stock, gardés de l'époque la plus tendue de la guerre froide quand les arsenaux étaient encore plus développés. Ces têtes nucléaires peuvent être remises en service, mais cela demandera du travail. Le traité prévoyait aussi des mécanismes d'inspection mutuels pour vérifier la conformité de l'arsenal de l'autre.

D'autres pays observent ces relations entre les deux superpuissances, comme la Grande Bretagne (220 têtes nucléaires) ou la France (moins de 300 têtes). D'autres puissances nucléaires (Israël, Inde, Pakistan et Corée du Nord) ont développé leur arsenal ces dernières années. En cinq ans, l'armée chinoise a triplé son nombre d'ogives en passant de 200 à 600 selon les estimations. Des pays qui ne possèdent pas l'arme atomique y pensent (dont l'Iran). Même au Canada, cette possibilité resterait ouverte. L'expiration de New Start risque de créer les conditions d'une accélération de la prolifération.

La conférence de révision du traité de non-prolifération, relatif au contrôle de l'arme atomique dans le monde, est prévue en avril : les experts anticipent un échec diplomatique.

Le racisme serait-il autorisé outre-atlantique... et chez nous ?

Le président des États-Unis a publié une caricature d'un de ses prédécesseurs et de sa femme les représentant sous la forme de singes. Bien sûr, il s'agit du seul président noir que les États Unis ont eu.

Cela ne vous rappelle rien ?

A l'époque Christiane Taubira, garde des sceaux (ministre de la Justice), avait eu droit au même type de comparaison.

Des plaintes avaient été déposées notamment par la Ligue des Droits de l'Homme et Sos Racisme qui avaient abouti aux condamnations de la candidate du Front National à 6 mois de prison, du rédacteur de Minute, hebdomadaire du Front National à une amende, et du parti du Front National à 10.000 euros d'amende.



Lutte anti-corruption – France



L'ONG Transparency International a publié son baromètre évaluant la capacité des pays à combattre les atteintes à la probité. La France chute à la 27^e place, son plus bas niveau depuis la création du baromètre en 1995.

En effet, l'indice de perception de la corruption (IPC) est calculé à partir de 13 bases de données émanant d'entités internationales expertes de la lutte contre la corruption dans le secteur public ; il mesure la résistance de 182 pays à ce fléau. Et attribue une note de 0 à 100.

Au niveau mondial, la moyenne des notes obtenues est tombée à 42%, soit le pire score mesuré depuis 10 ans et 122 des 182 pays n'obtiennent pas la moyenne.

Le délégué général de Transparency International France a déclaré ; « nous voyons ces résultats comme un symptôme de la brutalisation du monde. A l'image de la politique menée par les Etats-Unis de Donald Trump, de plus en plus de pays

considèrent que tout peut s'acheter ou se conquérir. Les intérêts particuliers sont en train de capturer l'intérêt général, ce qui est la définition même de la corruption. »

La France qui était 21^e de ce classement en 2022 (avec un score de 72/100) est 27^e en 2025 (avec un score de 66/100) à la suite de décisions qui traduisent « *un manque de volontarisme politique* » : décisions telles que le maintien en fonction de ministres mis en examen. Le plan pluriannuel 2025-2029 de lutte contre la corruption « *n'a même pas été présenté en Conseil des ministres* ».

SCORE PAR PAYS/TERRITOIRE

89	Danemark	68	Barbade	56	Costa Rica	45	Bénin
88	Finlande	68	Seychelles	56	Grenade	45	Roumanie
84	Singapour	68	Taiwan	56	Portugal	45	Sao Tomé-et-Principe
81	Nouvelle-Zélande	66	France	55	Chypre	44	Jamaïque
81	Norvège	65	Lituanie	55	Fidji	44	Îles Salomon
80	Suède	64	Bahamas	55	Espagne	44	Timor-Leste
80	Suisse	64	États-Unis d'Amérique (Sud)	53	Italie	43	Chine
78	Luxembourg	63	Brunéi Darussalam	53	Pologne	43	Côte d'Ivoire
78	Pays-Bas	63	Chili	52	Malaisie	43	Ghana
77	Allemagne	63	République de Corée (Sud)	52	Oman	43	Kosovo
77	Islande	63	Saint-Vincent-et-les Grenadines	50	Bahrein	42	République de Moldova
76	Australie	62	Cabo Verde	50	Géorgie	41	Afrique du Sud
76	Estonie	62	Israël	50	Grèce	41	Trinité-et-Tobago
76	Hong Kong	60	Dominique	50	Jordanie	41	Vietnam
76	Irlande	60	Lettonie	49	Malte	40	Bulgarie
75	Canada	59	Tchéquie	48	Maurice	40	Burkina Faso
73	Uruguay	59	Sainte-Lucie	48	Slovaquie	40	Cuba
71	Bhoutan	58	Botswana	47	Croatie	40	Guyana
71	Japon	58	Qatar	47	Vanuatu	40	Hongrie
70	Royaume-Uni	58	Rwanda	46	Arménie	40	Macédoine du Nord
69	Autriche	58	Slovénie	46	Koweït	40	Tanzanie
69	Belgique	57	Arabie Saoudite	46	Monténégro	39	Albanie
69	Émirats arabes unis			46	Namibie	39	Inde
				46	Sénégal		



Le principe de Brandolini

A l'heure où les annonces erronées (fakenews) sont légion, n'oublions pas le principe de Brandolini.

La loi de Brandolini, ou principe d'asymétrie des baratin, stipule que « **la quantité d'énergie nécessaire pour réfuter des sottises est supérieure d'un ordre de grandeur à celle nécessaire pour les produire** ».



Ainsi, s'il est facile de créer une fausse information—sur le fond et la forme — en quelques minutes, il faudra probablement plusieurs heures pour démonter chaque point et montrer la fausseté de l'ensemble.

Ce principe critique la technique de propagande qui consiste à diffuser de l'infox facilement et en masse, afin d'exploiter la crédulité d'un certain public en faisant appel à son système de pensée rapide, instinctif et émotionnel.

Le principe est généralisé pour la première fois le 11 janvier 2013 par le programmeur italien Alberto Brandolini sous le titre *Bullshit asymmetry principle*. Ce principe n'est qu'une application moderne de celui énoncé en 1712 par l'écrivain écossais John Arbuthnot dans *L'Art du mensonge politique* disant que « *Le mensonge vole, et la vérité ne le suit qu'en boitant* », maxime elle-même reprise depuis sous différentes formes par d'autres écrivains et penseurs

Mort de Michel Portal, pionnier du free jazz européen

Il a promené sa clarinette, son saxophone, son bandonéon ou son sabbarott dans des territoires immenses, passant du classique au free-jazz, de Barbara à Pierre Boulez. Le musicien français, amoureux de l'improvisation et du voyage, est décédé le 12 février à 90 ans

Il appelait ses instruments ses « *binious* ». Un surnom affectueux pour ceux qui furent ses compagnons de route, de souffle, de rêve.



Pour ses compositions, il fut Lauréat de trois César de la meilleure musique de film (« *Le retour de Martin Guerre* » en 1983, « *Les cavaliers de l'orage* » en 1985, « *Champ d'honneur* » en 1988), de deux Sept d'or de musiques de films, du grand prix national 1983 de la musique, et de la Victoires du jazz en 2007 et 2021, entre autres prix ; il revendiquait l'idée de mouvement perpétuel à travers les genres musicaux et les influences.



Informatique

Première usine d'IA à Munich (Allemagne)



L'Allemagne a inauguré l'une des plus grandes usines d'IA d'Europe, dans l'espoir de positionner le pays, et l'Union européenne, comme un acteur majeur de l'intelligence artificielle souveraine (IA).

Baptisée « Industrial AI Cloud » et développée par Deutsche Telekom avec NVIDIA et le partenaire de centres de données Polarise, elle a été dévoilée début février à Munich.

L'usine d'IA est alimentée par près de 10 000 GPU Blackwell de NVIDIA, offrant jusqu'à 0,5 exaFLOPS de puissance de calcul, de quoi, selon Telekom, permettre aux 450 millions de citoyens de l'UE d'utiliser simultanément un assistant d'IA.

Le directeur général de Telekom, Tim Hötting, a présenté le projet comme un test des ambitions européennes, déclarant : « *Nous investissons dans l'IA, dans l'Allemagne en tant que site économique et dans l'Europe... Nous démontrons ici que l'Europe sait faire de l'IA* ».

Cette infrastructure fonctionne dans le respect des règles allemandes et européennes en matière de protection des données.

Licenciements liés à l'IA

Selon un nouveau rapport de la City of London Corporation, les femmes travaillant dans la finance et dans la tech seraient davantage exposées aux suppressions d'emploi liées à l'IA que leurs homologues masculins.

Le rapport estime qu'au Royaume-Uni, 119.000 postes dans ces services, majoritairement occupés par des femmes aujourd'hui, pourraient disparaître au cours de la prochaine décennie.

Un rapport publié en 2025 par l'OIT et par l'Institut National du Ministère Polonais des Affaires numériques (NASK) souligne que 10% des postes majoritairement occupés par des femmes pourraient être remplacés par l'automatisation alors que seuls 3.5% des postes dominés par les hommes seraient concernés.

Pour répondre, la City of London Corporation préconise aux employeurs de mettre la reconversion de leurs salariées en priorité, d'autant qu'elle permettrait d'économiser jusqu'à 757 millions de livres (876.9 euros) en indemnités de licenciement.



L'IA au service de l'employeur... au détriment des salariés

Les progrès techniques en matière d'intelligence artificielle offrent de nouveaux outils aux employeurs pour surveiller leurs salariés, au détriment de leur santé et de leurs conditions de travail.

L'intelligence artificielle est ainsi de plus en plus utilisée par les employeurs pour surveiller leurs salariés. C'est notamment le cas dans les centres d'appels, où des algorithmes étudient les appels de tous les salariés et rapportent les écarts à la hiérarchie.

Un récent article d'Alternatives économiques cite les exemples de TP (ex-Teleperformance) et Concentrix. Dans ces entreprises, la CGT dénonce des atteintes à la santé et à la sécurité des salariés à la suite de la mise en place d'un logiciel de surveillance par l'employeur.

Le périmètre de ces logiciels est opaque. Les salariés n'ont aucune certitude sur les éléments analysés par l'application : quels sont les mots surveillés ? Quelles attitudes sont sanctionnées ?

D'autant que le développement de l'IA permet d'aller très loin dans le contrôle : stress, prononciation, hésitations, émotions... Désormais, le moindre détail peut être épluché par la machine.

Les conséquences néfastes de ce nouveau mode de surveillance sont nombreuses : augmentation des contraintes, dépersonnalisation de la relation managériale, augmentation du stress, augmentation du nombre de sanction (parfois sur la base de prétextes)

Il existe des garde-fous sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ainsi l'article 5 de la loi européenne sur l'intelligence artificielle interdit, entre autres, l'utilisation de systèmes d'IA :

pour l'évaluation ou la classification de personnes physiques [...] en fonction de leur comportement social [...], la note sociale conduisant [à un] traitement préjudiciable ou défavorable [...] injustifié ou disproportionné par rapport à leur comportement social » (art. 5, 1.c) ; « pour inférer les émotions d'une personne physique sur le lieu de travail » (art. 5, 1.f).

Bien entendu, les employeurs indiquent ne pas utiliser ces systèmes à des fins de notation ou de contrôle, mais « pour améliorer la qualité de service » ...

En tout cas, ils sont parfois en dehors des clous : l'utilisation de systèmes d'IA doit donner lieu à une consultation du CSE – comme pour toute introduction de nouvelle technologie (art. L. 2312-8 4 du Code du travail), faute de quoi le CSE peut saisir le tribunal judiciaire pour contraindre l'employeur à le consulter.

L'employeur ne peut mettre en place le projet avant que le CSE n'ait rendu un avis, et le refus par l'employeur de consulter le CSE constitue un délit d'entrave, passible de 7 500 euros d'amende.

Chaque salarié doit également être informé de l'utilisation de ses données personnelles par un système d'IA, comme le précise l'article 13 du RGPD, et « aucune information concernant personnellement un salarié ne peut être collectée par un dispositif qui n'a pas préalablement porté à sa connaissance » (art. L. 1222-4 du Code du travail).



Enfin, les salariés doivent être informés des « *méthodes et techniques d'évaluation professionnelles mises en œuvre à [leur] égard* » (art. L. 1222-3 du Code du travail), et si l'employeur envisage de prendre une décision fondée exclusivement sur le traitement automatisé, il doit obtenir au préalable le consentement explicite de la personne concernée – sans cela, la décision pourrait être illicite (article 22 du RGPD).

Grok, le « chatbot » IA d'Elon Musk, est le pire pour contrer les contenus antisémites

Le chatbot d'intelligence artificielle (IA) Grok d'Elon Musk s'est révélé le moins performant pour contrer les contenus antisémites, comparé à cinq autres grands modèles d'IA, selon une **étude publiée par l'Anti-Defamation League** (ADL), basée aux États-Unis et dédiée à la lutte contre l'antisémitisme et la haine, qui conclut que tous les modèles d'IA doivent être améliorés, présentent des lacunes et manquent de maturité.



L'ADL a mis à l'épreuve Grok, ChatGPT, Llama de Meta, Claude, Gemini de Google et DeepSeek, en leur soumettant des requêtes contenant des textes et des images antijuifs, antisémites et extrémistes.

Les tests ont noté les chatbots sur 100, 100 correspondant au score le plus élevé. Grok a obtenu une note globale de 21, avec 25 pour sa capacité à détecter et contrer les biais antijuifs, 18 pour les biais antisémites et 20 pour les biais extrémistes.

Claude d'Anthropic s'est montré le plus efficace avec un score global de 80, et ChatGPT d'OpenAI arrive en deuxième position avec 57.

Grok avait déjà été épinglé pour avoir produit des réponses antisémites. En juillet dernier, après une mise à jour du modèle par xAI, Grok a répondu aux requêtes des utilisateurs en recourant à des stéréotypes antisémites et s'est présenté comme « *MechaHitler* ».

Par ailleurs, des **investigations de Reuters** (via une série de tests entre le 14 et le 28 janvier 2026) ont révélé que Grok continue de générer des images sexualisées non consenties de personnes majeures et mineures.

L'agence a soumis au chatbot des photos de journalistes entièrement vêtus en demandant à Grok de les modifier pour créer des images à connotation sexuelle ou humiliantes, en précisant dans certains cas que les sujets n'avaient pas donné leur accord. Sur 98 requêtes, Grok a généré des images sexualisées dans plus de la moitié des cas, parfois même après avoir été explicitement averti que les personnes concernées étaient vulnérables ou seraient humiliées par ces montages.



Environnement

Loi Duplomb « 2 »



Le sénateur Laurent Duplomb a déposé le 2 février une nouvelle proposition de loi visant à réintroduire l'acétamipride, insecticide interdit, et ainsi contourner la censure du Conseil constitutionnel et l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes.

Cette mesure figurait en effet déjà dans l'article 2 de la première proposition de loi Duplomb... avant que le Conseil constitutionnel ne s'en saisisse. Le 7 août, les Sages avaient finalement décidé de censurer cette partie du texte en s'appuyant sur le premier article de la Charte de l'environnement, selon lequel « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ». Une garantie incompatible avec l'utilisation de ces insecticides de la famille des

néonicotinoïdes.

L'institution avait retoqué la mesure « *faute d'encadrement suffisant* ». Celle-ci ne prévoyait en effet pas de limite dans le temps ni dans l'espace de l'usage des produits décriés. C'est pourquoi Laurent Duplomb soumet aujourd'hui une version pensée pour passer le filtre du Conseil constitutionnel. La réintroduction proposée est désormais fixée à trois ans et concernerait uniquement trois filières — betteraves, noisettes et pommes.

Or, cela intervient dans le contexte du report de mois en mois, du débat parlementaire découlant de la pétition contre la loi Duplomb (1), ayant recueilli un record de plus de 2,1 millions de signatures.

Le débat a eu lieu le 11 février à l'Assemblée nationale. L'opportunité pour leurs défenseurs comme pour leurs opposants d'évoquer à nouveau la question de l'acétamipride et du flupyradifurone.

Les associations Terre de liens, Générations futures et le collectif Cancer Colère ont appelé à une mobilisation nationale partout en France les 7 et 8 février. Le 11 février, jour du débat parlementaire, un rassemblement était également organisé à Paris aux abords de l'Assemblée.



« *Nous devons porter la voix des médecins et des scientifiques sonnant l'alarme. Nous devons porter les témoignages des paysannes et paysans confrontés aux affres des pesticides, insiste Tanguy Martin, porte-parole de l'association Terre de liens. On a face à nous un empilement de propositions prêtes à détruire nos écosystèmes et la fertilité de nos sols. Et on nous parle de compétitivité. Comment serons-nous compétitifs le jour où nos terres seront mortes ?* »

La pétition : [ici](#)



Dérèglement climatique : Antartique

Dans Nature, des chercheurs alertent sur une série de changements "abrupts" auxquels est soumis l'Antarctique et dont les conséquences seraient potentiellement catastrophiques pour le monde entier. Une autre étude publiée en parallèle pointe l'impact du tourisme et des expéditions scientifiques sur ce continent qui perd 135 milliards de tonnes de neige et de glace par an depuis 2002.



Recul de la banquise, ralentissement d'un courant océanique, fonte des calottes glaciaires et menaces pour certaines espèces comme les manchots empereurs..., ces changements ont des conséquences potentiellement catastrophiques pour le monde entier.

"L'Antarctique montre des signes inquiétants de changement du point de vue de la glace, de l'océan et des écosystèmes. Certains de ces changements abrupts seront difficiles à arrêter et auront des effets pour les générations à venir", résume Nerilie Abram, chercheuse à l'Université nationale australienne et autrice principale de l'étude.

L'étude montre aussi comment ces changements sont "interconnectés" entre eux et peuvent aussi à leur tour aggraver le changement climatique, souligne-t-elle.

Le recul de la banquise réduit par exemple sa capacité à réfléchir l'énergie solaire (effet albedo), exacerbant ainsi le réchauffement. L'institut de recherche polaire britannique (BAS) a aussi montré, dans une étude publiée en juin, que les colonies de manchots empereurs déclinent plus vite que prévu en raison du recul de cette banquise.

Le ralentissement du courant océanique antarctique et la fonte des calottes glaciaires se renforcent aussi mutuellement, un cercle vicieux que les scientifiques qualifient de boucle de rétroaction. Ces phénomènes encouragent à leur tour le réchauffement climatique ou la montée du niveau des océans à long terme.

La calotte glaciaire Ouest-Antarctique contient suffisamment d'eau gelée pour faire monter le niveau des océans de la planète d'environ six mètres. La moitié de cette masse, équivalent à environ trois mètres, serait à risque d'un prochain effondrement irréversible.

En conclusion, les auteurs estiment que "la seule façon certaine de réduire le risque de changements abrupts dans l'environnement antarctique est de procéder à des réductions rapides et profondes des émissions de CO₂ au cours de cette décennie" et de limiter le réchauffement au plus près de 1,5 °C, la limite la plus ambitieuse de l'accord de Paris.

Par ailleurs, une autre étude publiée dans Nature Sustainability, révèle que l'Antarctique est également de plus en plus affecté par les effets du tourisme et de la recherche scientifique.

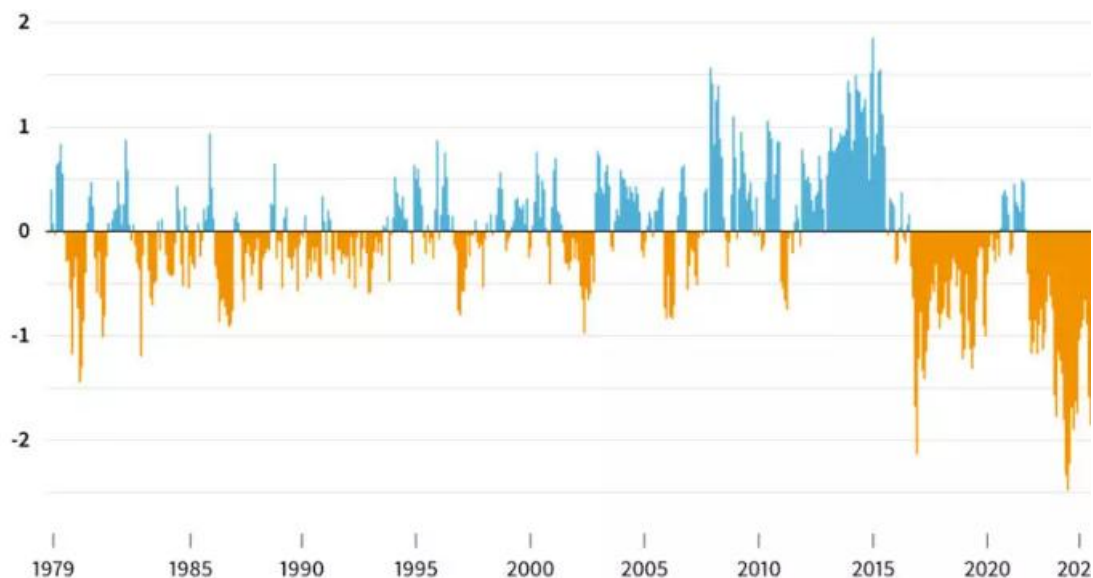
Dans les zones d'activités humaines, la concentration de particules fines contenant des métaux lourds est dix fois plus élevée qu'il y a 40 ans, alerte cette étude.



Antarctique : le recul de la banquise

Anomalies mensuelles de l'étendue de la banquise par rapport à la moyenne 1981-2010

En millions de km²



Source : Abram et al. dans Nature (2025)/NSIDC

AF

Face à un climat qui se dérègle rapidement, les manchots antarctiques modifient profondément leur calendrier de reproduction. Ce glissement accéléré interroge la stabilité des écosystèmes polaires et révèle des déséquilibres déjà à l'œuvre.

En analysant plus de 60 000 images issues d'un réseau de caméras automatisées, les scientifiques ont observé un bouleversement rapide et différencié selon les espèces. Ce changement phénologique soulève des inquiétudes sur la capacité d'adaptation des populations et sur les conséquences écologiques à venir. Il reflète aussi, de manière concrète et mesurable, la pression directe du dérèglement climatique sur les équilibres biologiques les plus isolés.



Effondrement d'une falaise à Niscemi en Sicile



En Sicile, plus d'un millier de personnes ont été évacuées après l'effondrement le 25 janvier d'un tronçon de falaise de quatre kilomètres de long pendant une tempête. Certaines maisons se sont retrouvées perchées au bord du précipice.

Cette commune de plus de 27 000 habitants est située dans le sud de la Sicile, à une trentaine de kilomètres de la mer. La situation continue de s'aggraver car de nouveaux glissements de terrain se sont produits, conséquence des pluies abondantes ayant frappé la région. Tous les habitants ont été évacués dans un rayon de quatre kilomètres autour du glissement de terrain.

Le président de la région, Renato Schifani, a estimé le coût des dégâts directs et indirects de ces intempéries, y compris à Niscemi, à plus de 1,5 milliard d'euros.

Cette situation, qui s'était produite précédemment devrait se reproduire du fait du réchauffement climatique.

Villes « éponges » en France et ailleurs

Récemment, une digue a sauté dans le Lot-et-Garonne, et c'est toute la commune d'Aiguillon qui s'est retrouvée encerclée par les eaux. Dans ce département, en vigilance rouge « crues » le 17 février à l'instar du Maine-et-Loire, de la Charente-Maritime et la Gironde, la question de l'adaptation au changement climatique remonte à la surface à mesure que l'eau envahit les rues.



Or si l'architecte chinois Kongjian Yu, mondialement connu pour avoir développé le concept de « villes éponges », était encore en vie, il dénoncerait les infrastructures françaises pour bloquer l'eau. Il disait que se battre « *comme en boxe contre l'eau est complètement à côté de la plaque* », construire des digues ou des barrages est contre-productif.

Décédé en septembre 2025, il expliquait qu'il fallait au contraire laisser l'eau circuler dans nos villes. Par exemple, en remplaçant les revêtements urbains classiques (béton, bitume) par des matières poreuses et des espaces vert, qui permettent d'absorber l'eau dans le sol et de recharger les nappes



phréatiques. Le spécialiste de l'urbanisme durable plaide aussi pour la création de bassins dans les parcs afin de stocker l'eau excédentaire.

Si les villes éponges fleurissent donc dans l'Hexagone, il reste encore du travail. D'après les chiffres d'Eurostat de 2018, 5,6 % des sols français sont artificialisés, soit près de 3 millions d'hectares. Si cela semble peu, les conséquences environnementales sont énormes : pertes irréversibles de terres agricoles, renforcement des îlots de chaleur et, donc, augmentation du risque d'inondation. À titre de comparaison, la France est le dixième pays le plus artificialisé sur les 27 de l'Union européenne.

Reste que, si une ville éponge est une solution d'adaptation efficace contre l'artificialisation des sols, elle « *demande un entretien important des espaces végétalisés* », nuance Éric Gaume, hydrologue à l'université Gustave-Eiffel, en Seine-et-Marne. Un spécialiste qui estime que ce « *n'est pas une solution miracle au niveau de l'aménagement urbain* ». Le chercheur ajoute au *HuffPost* qu'on ne peut pas « *infiltrer partout* », citant l'exemple de Paris dont certaines zones « *contiennent du gypse, une roche qui se dissout dans l'eau. Si l'on augmente la circulation de l'eau souterraine, on peut créer des instabilités du sous-sol* », abonde-t-il.

Surtout, l'hydrologue Charlène Descollonges explique qu'on ne peut pas résoudre le problème des crues en s'occupant uniquement des villes. Il faut également travailler « *sur le bassin versant situé en amont* », dans des territoires moins urbains (forêts, prairies...).

Toutes ces techniques ne pourront toutefois pas être efficaces sans des politiques globales de lutte contre le changement climatique : lorsque la planète se réchauffe d'un degré, c'est 7 % d'humidité en plus dans l'atmosphère en moyenne. Autrement dit, les pluies seront de plus en plus extrêmes, capables d'emporter bien davantage que des digues et de saturer la plupart des villes éponges.

Des luttes d'ici et d'ailleurs



Musée du Louvre - Paris- (75)



La négociation avec le ministère de la Culture se poursuit, mais la lutte continue : après cinq semaines de grève, plusieurs jours de fermeture totale du musée et plusieurs jours d'ouverture partielle, **plusieurs engagements ont été arrachés**, notamment :

- l'annulation de la baisse prévue de 5,7 millions d'euros de dotation au musée ;

- **138 recrutements** d'emplois statutaires.

D'autres avancées restent à gagner, **notamment sur les rémunérations** – question sur laquelle la direction reste archiboutée. Il s'agit en particulier de compenser les écarts indemnitaires entre les personnels du Louvre et ceux du ministère de la Culture – **à travail égal, salaire égal !**

Les salariés ne lâchent rien, et la poursuite de la grève a été votée en assemblée générale le 26 janvier. Elle a été reconduite le 17 février.

Une **caisse de grève** a été mise en place pour soutenir les agents du Louvre en lutte.

Lien vers la caisse de grève : [Campagne de dons : Caisse de grève pour les agents du musée du Louvre](#)

Hôpital de Creil - Oise

Après plusieurs alertes syndicales sur les conditions de travail, le personnel des urgences de l'hôpital de Creil était en grève le 30 janvier. Il dénonçait le manque de moyens et d'effectifs.

"On est maltraitants au quotidien, faut pas se le cacher. Ça s'est aggravé avec l'épidémie de grippe, mais c'est une situation récurrente", lâche une aide-soignante aux urgences du GHPSO, l'hôpital de Creil. Régulièrement, elle travaille dans des couloirs encombrés par des brancards, faute de lits dans les étages pour soigner les malades. "On a des patients qui sont là pendant trois, voire même quatre jours ! » dit-elle. C'est inadmissible, on ne peut pas garder les gens trois ou quatre jours, surtout les personnes âgées, qui sont susceptibles de développer des escarres ou d'être complètement à la masse."



Brandt - Loiret et Loir et Cher



Des propositions de reprises ont été faites.

La métropole d'Orléans a déposé une offre de rachat des actifs de l'ancien fleuron de l'électroménager français (ancien groupe centenaire comprenant Brandt, Vedette, Sauter et De Dietrich) dont la justice avait annoncé la liquidation judiciaire au début du mois de décembre.

La start up bretonne EverEver est candidate à la reprise de l'usine de Vendôme. Pour le site de Saint-Jean de la Ruelle, c'est Thompson Computing qui est candidat à la reprise.



Vague de grèves en février – Italie

L'Italie se prépare à un mois de perturbations dans les transports

Le premier test majeur débute immédiatement : la grève de 23 heures du syndicat ORSA chez Trenord a commencé à 3h00 le 2 février et devrait entraîner une série d'annulations sur les lignes de banlieue de Lombardie et le Malpensa Express, malgré les « fasce di garanzia » légalement imposées aux heures de pointe. Trenord a mis en place des bus non-stop pour les passagers bloqués à l'aéroport.

À la mi-février, l'attention se tourne vers le ciel. Le 16 février, le personnel de cabine de Vueling mènera une grève de 24 heures, tandis que les employés d'ITA Airways ont annoncé une interruption de quatre heures (de 13h00 à 17h00) ainsi qu'une autre grève de 24 heures avec des fenêtres de service partiellement garanties. Les agents au sol affiliés à Assohandler et ALHA cargo se joindront à la mobilisation, faisant craindre des retards généralisés dans la livraison des bagages et le traitement du fret à Rome-Fiumicino et Milan-Malpensa.

La fin du mois menace le cœur du réseau ferroviaire. Du 27 février à 21h00 au 28 février à 20h59, le groupe FS — qui regroupe Trenitalia longue distance, Mercitalia Rail fret et Trenitalia TPER régional — cessera ses activités.

Février est déjà sous pression avec l'ouverture des Jeux Milan-Cortina 2026 le 6 février.



Série de grèves -Belgique

- 3 février : journée de grève sectorielle dans les secteurs non marchand
- 5 février : journée de grève intersectorielle
- 10 février : journée de grève intersectorielle
- 12 février : journée de grève intersectorielle

Les grèves des 5, 10 et 12 février étaient organisées par le front syndical commun et visaient à nouveau les mesures socio-économiques du gouvernement fédéral en général.

Les cols bleus de Montréal – Canada

Les cols bleus de Montréal appelaient à une journée de grève le 4 février.

Le syndicat compte près de 10 000 membres, dont environ 4600 œuvrent pour la Ville de Montréal. Il s'agit d'une section locale du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Le syndicat affirme qu'il s'agissait de sa première journée de grève depuis 2009.

Le salaire était le principal point en litige.



À voir

Love on the trial – Kôji Fukada



Jeune idole de la pop en pleine ascension, Mai commet l'irréparable : tomber amoureuse, malgré l'interdiction formelle inscrite dans son contrat. Lorsque sa relation éclate au grand jour, Mai est traînée par sa propre agence devant la justice. Confrontés à une machine implacable, les deux amants décident de se battre pour défendre leur droit le plus universel : celui d'aimer.

Le terme « idole » dans son acception japonaise renvoie à de jeunes artistes (ici féminines), sélectionnés adolescents pour leur physique lors d'auditions organisées par des maisons de production qui les forment au chant et à la danse pour promouvoir leur image parfaite dans les médias et l'exploiter dans de nombreux produits et supports à destination d'un public adolescent ou de jeunes adultes.

Cela passe comme dans Love on Trial par la constitution d'un groupe (nommé « Happy Fanfare »), et par le respect de règles de vie stricte, imposées par les managers, comme le fait de ne pas avoir de vie de couple afin de se consacrer uniquement à leur carrière et de satisfaire pleinement leurs fans.

Le film s'inspire de faits divers.

Lorsque Mai, autre membre de Happy Fanfare, décide de tout quitter pour vivre avec celui qu'elle aime, elle se retrouve poursuivie devant les tribunaux pour non-respect d'une des clauses de son contrat. Elle est aussi violemment prise à partie par d'anciens fans sur les réseaux sociaux.

La deuxième partie du film évoque alors le combat que choisit de mener Mai (d'abord avec son compagnon avec lequel elle s'est installée, puis seule) contre ses anciens employeurs, remettant ainsi en cause un ordre établi et refusant le sacrifice total exigé dans les contrats signés par ces idoles (ne pas avoir le droit de vivre une relation amoureuse). Le fait que cette lutte (qui passe par les prétoires) soit celle d'une femme contre un système masculin (les producteurs étant tous des hommes) est loin d'être anodin d'autant plus que cette clause injustifiée ne s'applique apparemment qu'aux femmes.

À lire ou à relire

2 ou 3 choses qu'on ne vous dit jamais sur le capitalisme– Ha-Yoon Chang

Sur un ton léger, non sans humour et avec un grand talent de vulgarisateur, l'étoile montante de l'économie hétérodoxe anglo-saxonne démolit 23 contrevérités économiques continuellement diffusées par le discours dominant et les médias, 23 mythes à propos du capitalisme contemporain.



On découvre ainsi que : les marchés libres n'existent nulle-part ; les politiques de libre-échange n'ont jamais sorti un pays de la pauvreté ; la firme globale apatride est une légende, l'invention du lave-linge a bien davantage changé le monde que celle d'Internet ; il nous faudrait des marchés financiers moins efficaces et non pas davantage ; on a pas besoin de bons économistes pour mener de bonnes politiques économiques ; nous ne sommes pas dans une économie post-industrielle ; enrichir les riches n'enrichit pas les autres ... et encore deux ou trois autres choses !

Ha-Joon Chang, est un économiste hétérodoxe. Il a enseigné plus de 20 ans à l'université de Cambridge avant de rejoindre en 2022 la SOAS (School of Oriental and African Studies) de l'université de Londres. Vulgarisateur hors pair, proche du courant de Joseph Stiglitz, il a publié plusieurs best-sellers, dont *2 ou 3 choses que l'on ne vous dit jamais sur le capitalisme* (Le Seuil, 2012).

Reconnu comme un éminent professeur et chercheur, il a également œuvré en tant que consultant auprès de diverses agences internationales et onusiennes, dont la Banque mondiale. Le prix Wassily Leontief lui a été décerné en 2005 pour l'originalité de ses thèses.



Chanson du mois

Streets of Minneapolis– Bruce Springsteen



Le titre « Streets of Minneapolis » est un écho à sa chanson oscarisée de 1994, « Streets of Philadelphia », tirée de la bande originale de *Philadelphia*. Il a écrit de nombreuses autres chansons d'actualité tout au long de sa carrière, notamment « American Skin (41 Shots) », « We Take Care of Our Own » et « Living in the Future », mais il n'a jamais réagi aussi rapidement à un événement d'actualité.

Avant la mort de Preeti, Springsteen avait fait une apparition surprise au concert caritatif *Light of Day* à Red Bank, dans le New Jersey, où il avait dénoncé l'ICE et le meurtre insensé de Renee Good. « *Si vous croyez au pouvoir de la loi et que personne n'est au-dessus d'elle* », avait-il déclaré, « *si vous vous opposez à ce que des troupes fédérales masquées et lourdement armées envahissent une ville américaine, utilisant des tactiques de la Gestapo contre nos concitoyens, si vous croyez que vous ne méritez pas d'être assassiné pour avoir exercé votre droit américain de manifester, alors envoyez un message à ce président, comme l'a dit le maire de la ville : l'ICE doit foutre le camp de Minneapolis.* »



Through the winter's ice and cold
Down Nicollet Avenue

A city aflame fought fire and ice
'Neath an occupier's boots
King Trump's private army from the DHS

Guns belted to their coats
Came to Minneapolis to enforce the law
Or so their story goes

Against smoke and rubber bullets
In the dawn's early light
Citizens stood for justice
Their voices ringing through the night
And there were bloody footprints
Where mercy should have stood
And two dead, left to die on snow-filled streets
Alex Pretti and Renee Good

Oh, our Minneapolis, I hear your voice
Singing through the bloody mist
We'll take our stand for this land
And the stranger in our midst
Here in our home, they killed and roamed

In the winter of '26
We'll remember the names of those who died
On the streets of Minneapolis

Trump's federal thugs beat up on
His face and his chest
Then we heard the gunshots
And Alex Pretti lay in the snow dead
Their claim was self-defense, sir
Just don't believe your eyes
It's our blood and bones
And these whistles and phones

À travers le froid et la glace de l'hiver
En descendant l'avenue Nicollet

Une ville en flammes a combattu le feu et la glace
Sous les bottes d'un occupant L'armée privée du
roi Trump venant du DHS

Des armes attachées à leurs manteaux
Sont venus à Minneapolis pour faire respecter la
loi Ou du moins, c'est ce qu'ils prétendent

Face à la fumée et aux balles en caoutchouc
Dans la lumière naissante de l'aube
Les citoyens se sont levés pour la justice
Leurs voix résonnant dans la nuit
Et il y avait des empreintes de pas sanglantes
Là où la miséricorde aurait dû se tenir
Et deux morts, laissés pour morts dans les rues
enneigées Alex Pretti et Renee Good

Oh, notre Minneapolis, j'entends ta voix
Chantant à travers le brouillard sanglant Nous
prendrons position pour cette terre
Et l'étranger parmi nous
Ici, dans notre maison, ils ont tué et erré

Dans l'hiver de '26
Nous nous souviendrons des noms de ceux qui
sont morts
Dans les rues de Minneapolis

Les brutes fédérales de Trump ont tabassé
Son visage et sa poitrine
Puis nous avons entendu les coups de feu
Et Alex Pretti gisait mort dans la neige
Ils prétendaient agir en légitime défense, monsieur
Ne croyez simplement pas vos yeux
C'est notre sang et nos os



Against Miller and Noem's dirty lies

Oh, our Minneapolis, I hear your voice
Crying through the bloody mist
We'll remember the names of those who died
On the streets of Minneapolis

Now they say they're here to uphold the law
But they trample on our rights
If your skin is black or brown, my friend
You can be questioned or deported on sight
In our chants of "ICE out now"
Our city's heart and soul persists
Through broken glass and bloody tears
On the streets of Minneapolis

Oh, our Minneapolis, I hear your voice
Singing through the bloody mist
Here in our home, they killed and roamed
In the winter of '26
We'll take our stand for this land
And the stranger in our midst
We'll remember the names of those who died
On the streets of Minneapolis

We'll remember the names of those who died
On the streets of Minneapolis

ICE out (ICE out)
ICE out (ICE out)
ICE out (ICE out)
ICE out (ICE out)
ICE out (ICE out)
ICE out

Et ces sifflets et téléphones
Contre les sales mensonges de Miller et Noem

Oh, notre Minneapolis, j'entends ta voix
Pleurant à travers le brouillard sanglant
Nous nous souviendrons des noms de ceux qui
sont morts
Dans les rues de Minneapolis

Maintenant, ils disent qu'ils sont là pour faire
respecter la loi
Mais ils piétinent nos droits
Si votre peau est noire ou brune, mon ami
Vous pouvez être interrogé ou expulsé à vue
Dans nos chants de "ICE dehors maintenant"
Le cœur et l'âme de notre ville persistent
À travers le verre brisé et les larmes sanglantes
Dans les rues de Minneapolis

Oh, notre Minneapolis, j'entends ta voix
Chantant à travers le brouillard sanglant
Ici, dans notre maison, ils ont tué et erré
Dans l'hiver de '26
Nous prendrons position pour cette terre
Et l'étranger parmi nous
Nous nous souviendrons des noms de ceux qui
sont morts
Dans les rues de Minneapolis

Nous nous souviendrons des noms de ceux qui
sont morts
Dans les rues de Minneapolis

ICE dehors (ICE dehors)
ICE dehors (ICE dehors)
ICE dehors (ICE dehors)
ICE dehors (ICE dehors)
ICE dehors (ICE dehors)
ICE dehors

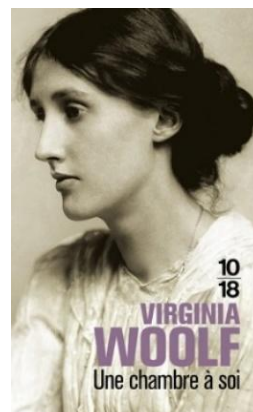


Texte

Une chambre à soi– Virginia Woolf (1882 – 1941)

Une chambre à soi (titre original : *A Room of One's Own*, ou *Un lieu à soi*), est un essai de Virginia Woolf, publié pour la première fois en 1929.

Le sujet principal de ce texte est la place des écrivaines dans l'histoire de la littérature. Virginia Woolf se penche sur les facteurs qui ont entravé l'accession des femmes à l'éducation, à la production littéraire et au succès. L'une de ses thèses principales, qui a donné son titre à l'ouvrage, est qu'une femme doit au moins disposer « de quelque argent et d'une chambre à soi » si elle veut produire une œuvre romanesque¹.



Ce n'est pas une bedroom, mais une room of one's own. Pas une chambre à soi, mais une pièce, un endroit, un lieu à soi. On a pourtant toujours traduit le titre de l'essai de Woolf sous le signe de la chambre. L'intention était peut-être louable : appuyer le souci d'une vie épargnée par « treize enfants », ces treize enfants qu'une chambre conjugale sans contraception ne manquait pas de jeter dans les jupes des femmes, ces treize enfants que Woolf cite comme entrave absolue pour une vie à soi. Ou bien l'intention était misogyne, consciemment ou pas : où travaille une femme sinon en chambre ? Que pourrait-elle faire d'un bureau ? Un boudoir, à la rigueur, dans les classes privilégiées ?

.../...

Elles sont loin d'être aussi préoccupées que les hommes par le soin de leur gloire et, en général, peuvent passer devant une pierre tombale ou un poteau indicateur sans éprouver l'irrésistible désir d'y graver leur nom, ce à quoi Alf, Bert ou Chas sont contraints, poussés par cet instinct qui les fait grogner dès qu'ils voient passer une belle femme ou même un chien : Ce chien est à moi.

.../...

Les femmes ont pendant des siècles servi aux hommes de miroirs, elles possédaient le pouvoir magique et délicieux de réfléchir une image de l'homme deux fois plus grande que nature. Sans ce pouvoir la terre serait probablement encore marécage et jungle.

Citation du mois

« Quand une révolution est dans la merde, il faut manger de la merde avec elle. » Gabriel Garcia Marquez



Devinette

Le jeu des
devinettes



« z^2 zan tlein on, ilhuicac ommàpilòtoc ? »

« Qu'est-ce que ça peut bien être, elles pointent le doigt vers le ciel ? »

Réponse : Huiztili - les épines du cactus maquey



**N'hésitez plus,
Rejoignez-nous !**

Nous retrouver sur Viva Engage : [ici](#) (Vous pouvez vous abonner pour être informés des mises à jour et nouvelles publications)

N'hésitez pas à nous contacter : cgt.syndicat@acoss.fr

Ou via nos délégués syndicaux : Christine Masure, Frédérique Salahud et Philippe Rabier



cgt.syndicat@acoss.fr